



# DESCRIPTIF, CONDITIONS et BULLETIN D'INSCRIPTION

Le Clos Lucé du 15 mai 2022.

Organisée par le Moto-Club de la Vallée du Loing.

## LE DESCRIPTIF et les CONDITIONS

Cette balade d'été nous conduira à Amboise pour **un pique-nique tiré du sac** au château du Clos Lucé.

<https://vinci-closluce.com/fr>

Au programme : Visite de la dernière demeure de Léonard de Vinci (Château et jardins). **A la charge de chacun.** Montant de la visite complète 18€/personne

Cette balade est ouverte à tous et à toutes motos, trois roues et scooters à partir de 300cc

**Le parcours :** 420 km, dont 130 km d'autoroute (**prévoir badge de télépéage**)

Pas de difficulté particulière, cette balade est accessible aux motard(e)s de tous poils ayant juste une petite expérience de la conduite en groupe et la faculté de parcourir cette distance dans la journée.

### **PLEIN FAIT !**

**Aucun arrêt essence autres que ceux prévus par l'organisation ne seront ajoutés !**

**Programme :** Accueil : **8h** place de la gare de Montigny s/ Loing.  
(Café ou chocolat accompagné de petits gâteaux)  
Départ : **8h30**.  
Retour : Environ 19h00 à Montigny s/ Loing.

**Participation inchangée !** Le montant de la participation est fixée à 10 € pour les adhérents 2022 à jour de cotisation et à 18 € pour les extérieurs.

**Attention :** Notre association n'as aucun vocation philanthropique et de ce fait, personne ne sera admis juste pour la balade sans s'être inscrit et sans s'être acquitté du montant total de la participation.

Toute organisation à un coût, le maximum est fait pour que le montant des participations reste raisonnable pour les participants et pour que l'association puisse continuer à vivre. Merci de votre compréhension.

**Chaque participant** devra avant la date butoir des inscriptions avoir retourné son bulletin d'inscription correctement rempli accompagné du règlement et de la décharge signée (Pilote et passager sauf adhérents MCVL). Chaque équipage se verra remettre un road-book du parcours complet. L'organisateur se réserve le droit de pouvoir modifier le parcours à tout moment si, il estime, que les conditions de circulation sont trop dangereuses et risque de mettre en péril la sécurité des participants. Il se réserve également le droit d'exclure sans contre partie, tout participant ayant une conduite ou un comportement routier dangereux pour la sécurité du groupe.

**Attention !** Seules les inscriptions accompagnées du règlement total **avant 8 mai** seront prises en compte.

Les inscriptions, seront considérées comme fermes et définitives.

Aucun désistement quelques en soit la raison, ne donnera lieu à quelconque remboursement même partiel.

### **ATTENTION**

*Inscription acceptée dans les limites des places disponibles.*

*Si complet votre règlement vous sera retourné par courrier dans les plus brefs délais*

*Vous serez alors prévenu par SMS ou par mail*

**Partie à conserver**



## LE BULLETIN D'INSCRIPTION

Balade " Le Clos Lucé "

15 mai 2022.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Moto (cylindrée marque et type) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nb d'adhérents \_\_\_\_\_ X 10 € \_\_\_\_\_ €

Nb non adhérents \_\_\_\_\_ X 18 € \_\_\_\_\_ €

Total \_\_\_\_\_ €

Bulletin à retourne accompagné de votre règlement avant le **8 mai 2022**.

Les chèques devront être rédigés à l'ordre : **MCVL**

**Pour un règlement par virement, il suffit de demander un RIB.**

**Moto Club de la Vallée du Loing**

68 Rue Renée Montgermont

77690 MONTIGNY s/ LOING

☎ 06 75 57 72 97

Courriel: [les-kangourous@orange.fr](mailto:les-kangourous@orange.fr)

Web: <http://www.les-kangourous.com>

N° SIREN: 480 714 708. Code APE 926C

Association loi 1901. N° 4/10166

**MERCI DE NE PAS AGRAFER VOTRE CHÉQUE !**

**Attention :** Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter la manifestation en cas de mauvais temps ou, d'un nombre insuffisant de participants.

Dans ce cas, les inscrits seront prévenus par SMS ou téléphone la veille.

Pour cette raison les règlements par chèques ne seront encaissés qu'à l'issue de la balade.

Sinon, ils seront retournés par courrier.

Les règlements par virements seront quand à eux remboursés par chèque dans la semaine suivant l'annulation.

**Partie à retourner avec le règlement et la décharge signée.**



# **DÉCHARGE**

**Extérieurs club seulement !**

## **Balade au Clos Lucé du 15 mai 2022**

Tous les participants à cette sortie devront être en conformité avec la législation en vigueur, les concernant eux et leur véhicule. *Permis de conduire, carte grise, assurance.*

Tous les participants sont tenus de respecter en tous points le code de la route et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publique.

Le moto club tient à sensibiliser les participants sur la consommation d'alcool et de stupéfiants et se dégage de toute responsabilité en cas de contrôle de police ou de gendarmerie.

Le moto club dégage toute responsabilité juridique ou pénale en cas d'incident ou d'accident.

En cas de contamination virale liée à la Covid 19, le président sera déchargé de toute poursuite pénale.

Aucun recours ne pourra être engagé contre le moto club, ni contre son président.

---

### **Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les acceptons.**

J'atteste être sous la couverture d'un contrat d'assurance couvrant ma moto, ma personne et les dégâts ou préjudices que je pourrais causer à autrui

Je reconnais que les renseignements ci-dessus sont exacts. J'autorise l'utilisation de mon image dans le cadre de la manifestation (*Photos ou vidéos*)

Signature(s) pilote et passager(ère) précédée(s) du nom, prénom et de la mention "lu et approuvé".

#### **Pilote**

Nom

Prénom

Signature

#### **Passager(ère)**

Nom

Prénom

Signature

**Partie à retourner accompagné du montant total de la participation**